



ASSOCIATION ASWAT NISSA

Rapport du Commissaire aux Comptes

Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2024



L'ASSOCIATION ASWAT NISSA

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS-EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les membres de l'association ASWAT NISSA

I. Rapport sur les états financiers annuels

Opinion avec réserves :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'association ASWAT NISSA, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total des actifs de **576 419DT** et un déficit de produit sur les charges qui s'élève à **6 846DT**.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de ASWAT NISSA au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserves

Au 31 décembre 2024, plusieurs comptes, tant à actif qu'au passif présentent des soldes non justifiés ou non documentés à la date de clôture. Faute d'éléments probants suffisants et appropriés, nous ne sommes pas en mesure de confirmer l'exactitude de ces soldes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'hôpital conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Responsabilité de la Direction dans la préparation et la présentation des états financiers

Le comité directeur de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, au comité directeur qu'incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de cesser l'activité de l'association ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilité du Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles

puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions des normes professionnelles en vigueur, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au comité directeur de l'association. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des états financiers.

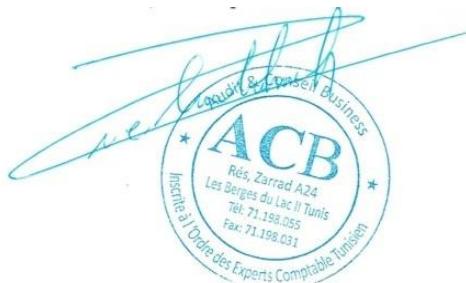
Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles notamment les dispositions du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas constaté d'observations à formuler.

Tunis, le 22 Octobre 2025

P/ AUDIT AND CONSULTING BUSINESS



ETATS FINANCIERS CLOS
Le 31 Décembre 2024

Association ASWAT NISSA

Etat de la Situation Financière au 31/12/2024

Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens

ACTIFS		NOTES	31/12/2024	31/12/2023
	Liquidités et équivalents de Liquidités	1	395 491	307 241
	Placements et autres actifs financiers			
	Autres actifs courants	2	84 597	93 951
	Créances et comptes rattachés			
	Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
	Autre actifs non courants			
	Immobilisations financières	3	8 800	2 500
	Immobilisations corporelles	4	86 782	38 402
	Immobilisations Incorporelles	4	390	2 356
Total des actifs			576 419	444 450
PASSIFS ET ACTIFS NETS				
	Concours bancaires et autres passifs financiers			
	Autres passifs courants	5	533 513	355 297
	Fournisseurs et comptes rattachés	6	30 457	68 187
	Provisions		0	36 386
	Apports reportés			
	Autres passifs non courants			
	Emprunts			
Total des passifs			571 340	459 870
	Dotations			
	Apports affectés à des immobilisations		75 418	40 702
	Subventions d'investissement			
	Réserves			
	Excédents ou Déficits reportés	7	-56 123	-24 453
	Excédent ou Déficit de l'exercice	8	-6 846	-31 670
Total des Actifs Nets		8	12 449	-15 421
Total des Passifs et Actifs Nets			576 419	444 449

Association ASWAT NISSA
Etat des Produits et des Charges au 31/12/2024
Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens

Produits		NOTES	31/12/2024	31/12/2023
	Cotisations & quottes parts des adhérents aux actions organisées			
	Revenus des activités et manifestations			
	Subventions	9	1 069 552	1 278 691
	Apports non monétaires			
	Autres Apports			
	Produits des placements			
	Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		31 565	21 838
	Autres gains			
Total des produits			1 101 117	1 300 529
Charges				
	Achats consommés de fournitures et approvisionnements	10	16 366	22 978
	Charges du personnel	11	561 535	545 241
	Dotations aux amortissements et aux provisions	12	-4 821	58 699
	Autres charges courantes	13	534 698	704 632
	Charges financières nettes		0	0
	Autres pertes	14	184	650
Total des charges			1 107 963	1 332 200
Excédents des produits sur les charges de l'exercice			-6 846	-31 671

Association ASWAT NISSA
 Etat des Flux de trésorerie au 31/12/2024
 Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens

	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des subventions, Dons & Autres Encaissements	1 315 066	1 335 017
Décaissement des rémunérations versées aux fournisseurs et autres débiteurs	-647 786	-703 235
Décaissement au personnel & CNSS	-468 139	-524 881
Décaissement Impôts & Taxes	-104 591	-13 391
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</i>	<i>94 550</i>	<i>93 510</i>
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-6 300	-26 908
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>	<i>-6 300</i>	<i>-26 908</i>
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
Encaissement des dotations		
Encaissement des subventions d'investissement		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations		
Encaissement provenant des emprunts		
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Variation de trésorerie	88 250	66 602
Trésorerie au début de l'exercice	307 241	240 639
Trésorerie à la clôture de l'exercice	395 491	307 241

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024**

1. Présentation générale de l'association

L'association Aswat Nissa créée en 2011 et basée à Tunis, est une association inclusive qui plaide pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques en encourageant les femmes tunisiennes à porter leur voix et prendre la place qui leur revient sans la vie politique.

Les états financiers de "Association ASWAT NISSA" sont libellés en DT tunisien et arrêtés au 31 décembre de chaque année.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

En application des dispositions de l'article 39 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, L'association Aswat Nissa tient une comptabilité d'engagement conformément au système comptable des entreprises, tel que prévue par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers de l'« Association ASWAT NISSA », arrêtés au 31/12/2024, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- L'intelligibilité ;
- La pertinence ;
- La fiabilité ; et
- La comparabilité.

*Le bilan fournit l'information sur la situation financière de l'association et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les passifs et les actifs nets.

*L'état des produits et des charges fournit les renseignements sur la performance de l'association.

*L'état des Flux de Trésorerie fournit les renseignements sur l'utilisation des fonds par l'association ainsi que l'évolution de sa trésorerie.

*Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurants au bilan et l'état des produits et des charges ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par l'association pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

3.1. Immobilisations Incorporelles

Ces immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leurs coûts historiques d'acquisition hors taxes récupérables.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la base de la durée d'utilité

3.2. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations acquises par l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les coûts engagés pour mettre l'élément d'immobilisation en état d'utilisation et pour l'acheminer au lieu et à l'endroit d'utilisation sont incorporés au coût.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la base de la durée d'utilité.

3.3. Cotisations des adhérents

Les revenus relatifs aux cotisations des adhérents sont pris en compte en résultat conformément aux règles prévues par la Norme Comptable 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif

3.4. Dons et subventions

Les Dons en nature, dont la valeur est déterminée de façon fiable sont comptabilisées en tant que produits ou actifs nets en contrepartie de comptes de charges ou d'actifs.

Les dons et subventions en numéraire sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

4. Informations afférentes à des éléments figurant dans le corps des états financiers

Les chiffres sont exprimés en dinar tunisien.

ACTIFS

1. Liquidités et équivalents de Liquidités :

La rubrique liquidités et équivalents de liquidités présente au 31 décembre 2024 un solde de 395 491 dinars contre un solde de 307 241 dinars au 31 décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Compte Bancaire HBS	180 959	37	180 922
Compte Bancaire UNWOMEN	98 859	122 967	-24 108
Compte Bancaire FORUM	62 250	58 238	4 012
Compte Bancaire VOIX DE FEMME	22 622	6 097	16 525
Compte Bancaire FEMME ASWAT	14 747	32 262	-17 515
Compte Bancaire KVINNA	13 185	26 175	-12 990
Caisse Générale	1 591	2 427	-836
Caisse DCAF	1 174		1 174
Compte Bancaire OPEN	105	59 038	-58 933
Total	395 491	307 241	88 250

2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 84 597 dinars contre 93 950 dinars au 31 décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Projet KVINNA	26 553	26 477	76
Projet NDI	17 251	17 251	0
Projet FFM	10 515	24 518	-14 003
Projet EED	9 964	0	9 964
Compte D'attente	9 491	4 464	5 027
Projet Open	0	2 832	-2 832
Fournisseurs - avances et acomptes	7 370	7 370	0
Projet Oxfam Dynamique	0	4 606	-4 606
Reliquat Subvention HBS	4 422	10 671	-6 249
Charges Constatées D'avance	4 120	620	3 500
Projet IFT	1 387	1 387	0
Etat impôts et taxes	1 274	1 144	130
Moins Provisions	-20	-20	0
Moins Provisions	-7 370	-7 370	0
Total	84 597	93 950	-8 993

3. Immobilisations financières

La rubrique Immobilisations financières présentent un solde de 8 800 dinars au 31 décembre 2024 et 2 500 dinars au 31 décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Dépôts et cautionnements versés	8 800	2 500	6 300
Total	8 800	2 500	6 300

4. Immobilisations corporelles & incorporelles :

Le tableau de variation des immobilisations corporelles & incorporelles au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2024

Désignation	Valeur Brute				Amortissements				VCN au 31-12-2024
	Valeur Brute au 31-12-2023	Acquisitions 2024	Cessions 2024	Valeur Brute au 31-12-2024	Amortissements au 31-12-2023	Dotations 2024	Régularisations Amortissements	Amortissements au 31-12-2024	
Logiciels	13 800	0	0	13 800	11 443	1 967	0	13 410	390
Equipement de Bureau	35 244	26 597	0	61 841	33 353	5 025	0	38 378	23 463
Matériel Informatique	57 303	12 510	0	69 813	38 291	15 835	0	54 126	15 687
Aménagement, Agencement et Installation divers	29 874	31 937	0	61 811	14 482	7 912	0	22 394	39 417
Matériel AUDIO VISUEL	8337	6 935	0	15 272	4340	2 717	0	7 057	8 215
Total Général	144 558	77 979	0	222 537	101 909	33 456	0	135 365	87 172

ACTIFS NETS ET PASSIFS

5. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de 533 513 dinars au 31 décembre 2024 contre 355 297 dinars au 31 décembre 2023.

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Solde Projet OPEN	197 607	95 861	101 746
Solde Projet AICEID	73 666	0	73 666
Solde Projet Massarouma	54 907	0	54 907
Solde Projet OXFAM	21 578	71 914	-50 337
Solde Projet UNWOMEN	31 919	44 944	-13 026
Dettes Caisse de Sécurité Sociale	36 892	38 933	-2 041
Etat Impôts & Taxes & Autres Dettes	35 274	32 257	3 017
Solde Projet FORUM	23 434	48 792	-25 358
Projet KVINFO	19 985	0	19 985
Charge à payer	22 274	0	22 274
Provisions	0	0	0
Solde Projet DCAF	6 532	6 532	0
Personnel Rémunérations Dues	4 880	11 497	-6 617
Produit à recevoir Bailleurs	4212	0	4 212
Créditeurs divers	355	355	0
Projet EDD	0	4 212	-4 212
Total	533 513	355 297	178 216

6. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde 30 457 dinars au 31 décembre 2024 contre un solde de

68 187 dinars au 31 décembre 2023.

7. Excédents ou Déficits reportés

L'Evolution de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Excédents Reportés début de l'exercice	Déficit de l'exercice	Affectation Déficit de l'exercice	Excédents Reportés fin de l'exercice
Solde au 31 décembre 2023	-24 453	-31 760		-56 213
Affectation Déficit n-1	0	31 760	-31 760	0
Solde au 31 décembre 2024	-24 453	0	-31 760	-56 213

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

8. Produits

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au	Solde au
Subventions encaissées au cours de l'exercice	1 069 552	1 270 586
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de	31 565	21 838
Dons encaissés	0	8 005
Autres	0	100
Total	1 101 117	755 118

9. Achats consommés de fournitures et approvisionnements consommés :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Achat Non Stocké de Mat et Fournitures	6 156	17 910	-11 754
Autres Fournitures	5 938	16	5 922
Fournitures administratives	3 216	2 075	1 141
Consommation Eau	475	159	316
Consommation Electricité	431	1 491	-1 060
Carburants	150	1 326	-1 176
Total	16 366	22 977	-6 611

10. Charges du Personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Salaires et Appointements	466 165	463 241	2 924
Charges sociales Légales	90 752	78 138	12 614
FOPROLOS	4 618	3 862	756
Total	561 535	545 241	16 294

11. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	29 598	54 099
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	1 967	4 600
Reprise sur prov pour risque et charge	-36 386	0
Total	-4 820	58 699

12. Autres charges courantes

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Honoraires & Assimilés	160 348	269 589	-109 241
Missions, Réceptions & Assimilées	127 510	227 904	-100 394
Charges Locatives	97 952	79 115	18 837
Publicité & Relations Publiques	75 364	85 320	-9 956
Entretien & Réparation	29 615	8 669	20 946
Services Extérieur	24 705	0	24 705
Primes d'Assurance	7 610	8 888	-1 278
Frais de Télécommunication & assimilés	7 203	9 536	-2 333
Commissions Bancaires	1 613	1 781	-168
Etat Impôts & Taxes Non Récupérables	1 419	2 312	-893
Autres charges courantes	1 359	10 520	-9 161
Dons Accordés	0	1 000	-1 000
Total	534 698	704 634	-169 936